



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 031-200076883-20250327-20250303-DE

Brexit
Levraut

EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	43

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2025-03-03	20 mars 2025	- 4 AVR. 2025

Objet de la délibération	Compte Administratif EAU 2024.
--------------------------	--------------------------------

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Georges DUPUY**.

Présents 45 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Serge DUPUY (Casties Labrande), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peyssies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALAY, Jean-Sébastien GALIAY, Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Jacques LERAT, Alain REFUTIN, Martine VITET, s'étant déporté André MANDEMENT.

Excusés 17 : Pascale VITTADELLO, Fabrice MEYER, Michel VERGNHES, Gérard CAPBLANQUET, Cécile DESCADÉILLAS, Pierre MATTEI, Thierry QUIOT, Brigitte DUBREUIL, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Eric CASTILLON, Christine CRAYSSAC, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Patrice RIGOLET BOULONGEAT, Joseph TOFFOLON, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).



Monsieur le Président expose les conditions d'exécution de l'exercice 2024.

Vu l'approbation du Compte de Gestion Eau 2024 dressé par le Comptable public,

Vu le Compte Administratif Eau 2024 dont les résultats globaux en Euros s'établissent comme suit :

SIE COTEAUX DU TOUCH - Budget Eau - CA - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 11 710 611,44	G 12 007 615,78	G.A 297 004,34
	Section d'investissement	D 7 668 563,38	H 6 180 285,62	H.D -1 488 277,76

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 619 430,69 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 2 676 716,62 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 19 379 174,82	Q= G+H+I+J 22 484 048,71	=Q-P 3 104 873,89

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 26 148,61	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 26 148,61	= K+L 0,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 11 710 611,44	= G+I+K 13 627 046,47	1 916 435,03
	Section d'investissement	= B+D+F 7 694 711,99	= H+J+L 8 857 002,24	1 162 290,25
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 19 405 323,43	= G+H+I+J+K+L 22 484 048,71	3 078 725,28

Monsieur le Président quitte la séance et Monsieur Georges DUPUY, 1^{er} Vice-Président, met au vote le Compte Administratif Eau 2024.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif Eau 2024.

Ainsi fait et délibéré,
 Rieumes, le 27 mars 2025.

Pour le Président empêché,
 Monsieur le 1^{er} Vice-Président.



39



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 031-200076883-20250327-20250304-DE



EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	44

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2025-03-04	20 mars 2025	- 4 AVR. 2025

Objet de la délibération	Compte de Gestion 2024 EAU
--------------------------	----------------------------

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

Présents 45 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Serge DUPUY (Casties Labrande), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysgies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALAY, Jean-Sébastien GALIAY, Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Jacques LERAT, Alain REFUTIN, Martine VITET, s'étant déporté André MANDEMENT.

Excusés 17 : Pascale VITTADELLO, Fabrice MEYER, Michel VERGNHES, Gérard CAPBLANQUET, Cécile DESCADÉILLAS, Pierre MATTEI, Thierry QUIOT, Brigitte DUBREUIL, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Eric CASTILLON, Christine CRAYSSAC, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Patrice RIGOLET BOULONGEAT, Joseph TOFFOLON, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Objet de la délibération	Compte de Gestion 2024 EAU
--------------------------	----------------------------

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 031-200076883-20250327-20250304-DE



Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la section EAU de l'exercice 2024 ;

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le budget primitif de l'exercice 2024 de la section EAU et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats de la section EAU, le compte de gestion de la section EAU dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour la section EAU ;

Considérant que toutes les opérations sont définitivement closes ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 de la section EAU,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion de la section EAU dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré,
Rieumes, le 27 mars 2025.
LE PRESIDENT,





Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 031-200076883-20250327-20250305-DE

EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	45

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2025-03-05	20 mars 2025	

Objet de la délibération	Affectation des résultats EAU 2024
--------------------------	------------------------------------

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

Présents 45 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Serge DUPUY (Casties Labrande), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALAY, Jean-Sébastien GALIAY, Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Jacques LERAT, André MANDEMENT, Alain REFUTIN, Martine VITET.

Excusés 17 : Pascale VITADELLO, Fabrice MEYER, Michel VERGNHES, Gérard CAPBLANQUET, Cécile DESCADAILLAS, Pierre MATTEI, Thierry QUIOT, Brigitte DUBREUIL, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Eric CASTILLON, Christine CRAYSSAC, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Patrice RIGOLET BOULONGEAT, Joseph TOFFOLON, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 031-200076883-20250327-20250305-DE

31299
Code INSEE

SIE COTEAUX DU TOUCH
Budget Eau

Rechercher le résultat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, le Comité syndical décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 73
Nombre de membres présents : 45
Nombre de membres exprimés : 45
VOTES :
Pour : 45 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	297 004,34
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	1 619 430,69
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 916 435,03
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	1 188 438,86
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-26 148,61
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	1 916 435,03
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	574 930,51
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	1 341 504,52
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 04/04/2025 et de la publication le 04/04/2025

A Rieumes, le 27/03/2025



PMB



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 031-200076883-20250327-20250306-DE

EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	47

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2025-03-06	20 mars 2025	- 4 AVR. 2025

Objet de la délibération	Budget Primitif 2025 EAU
--------------------------	--------------------------

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

Présents 48 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Serge DUPUY (Casties Labrande), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysnies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALAY, Jean-Sébastien GALIAY, Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Jacques LERAT, Alain REFUTIN, Martine VITET, s'étant déporté André MANDEMENT,

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Jocelyne TRIAES.

Excusés 17 : Pascale VITADELLO, Fabrice MEYER, Michel VERGNHES, Gérard CAPBLANQUET, Cécile DESCADÉILLAS, Pierre MATTEI, Thierry QUIOT, Brigitte DUBREUIL, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Eric CASTILLON, Christine CRAYSSAC, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Patrice RIGOLET BOULONGEAT, Joseph TOFFOLON, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Objet de la délibération **Budget Primitif 2025 EAU**

Vu la délibération numéro 2025-03-01 du 13 mars 2025 par laquelle le Comité Syndical prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires,

Vu la délibération numéro 2025-03-03 du 27 mars 2025 approuvant le Compte Administratif Eau de l'exercice 2024,

Vu la délibération numéro 2024-03-05 du 27 mars 2025 affectant les résultats de l'exercice 2024,

Monsieur le Président expose le Budget Primitif Eau comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	12 341 000.00 €	13 985 000.00 €
Investissement	6 454 000.00 €	6 454 000.00 €
TOTAL GENERAL	18 795 000.00 €	20 439 000.00 €

Monsieur le Président, met au vote le Budget Primitif Eau 2025 et précise qu'il a été établi en conformité avec la nomenclature M49.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif Eau 2025.

Ainsi fait et délibéré,
Rieumes, le 27 mars 2025.
LE PRESIDENT,





Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 031-200076883-20250327-20250307-DE

Prescrit
Levraut

EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	47

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2025-03-07	20 mars 2025	- 4 AVR. 2025

Objet de la délibération	Effacement de créances EAU pour surendettement
--------------------------	--

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

Présents 48 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Serge DUPUY (Casties Labrande), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysgies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Charlene BOUE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALAY, Jean-Sébastien GALIAY, Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Jacques LERAT, Alain REFUTIN, Martine VITET, s'étant déporté André MANDEMENT.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Jocelyne TRIAES.

Excusés 17 : Pascale VITTADELLO, Fabrice MEYER, Michel VERGNHES, Gérard CAPBLANQUET, Cécile DESCADÉILLAS, Pierre MATTEI, Thierry QUIOT, Brigitte DUBREUIL, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Eric CASTILLON, Christine CRAYSSAC, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Patrice RIGOLET BOULONGEAT, Joseph TOFFOLON, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

2713

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

Brexit
Le Toult

ID : 031-200076883-20250327-20250307-DE

Objet de la délibération

Effacement de créances EAU pour surendettement

Monsieur le Président informe l'Assemblée que Monsieur le Trésorier comptable a fait parvenir au Syndicat deux courriers suite aux commissions de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne :

	DATE JUGEMENT	Site de l'abonné	Montant Eau
1	09/12/2024	SAINT CLAR	729,86
2	31/12/2024	LHERM puis RIEUMES	75,81
TOTAL			805,67

Ces dettes, pour un montant total de 805.67 euros TTC, doivent être annulées.

Après avoir délibéré, l'Assemblée accepte l'annulation des dettes pour un montant de 805.67 €TTC.

Ainsi fait et délibéré,
Rieumes, le 27 mars 2025.
LE PRESIDENT,





EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 031-200076883-20250327-20250308-DE

Berger
Levrault

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	48

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2025-03-08	20 mars 2025	- 4 AVR. 2025

Objet de la délibération	Provision pour dépréciation de créances EAU
--------------------------	---

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

Présents 48 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Serge DUPUY (Casties Labrande), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysseys), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALAY, Jean-Sébastien GALIAY, Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Jacques LERAT, André MANDEMENT, Alain REFUTIN, Martine VITET.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Jocelyne TRIAES.

Excusés 17 : Pascale VITTADELLO, Fabrice MEYER, Michel VERGNHES, Gérard CAPBLANQUET, Cécile DESCADÉILLAS, Pierre MATTEI, Thierry QUIOT, Brigitte DUBREUIL, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Eric CASTILLON, Christine CRAYSSAC, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Patrice RIGOLET BOULONGEAT, Joseph TOFFOLON, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025



ID : 031-200076883-20250327-20250308-DE

Objet de la délibération

Provision pour dépréciation de

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la constitution de provisions pour dépréciations de créances, en vertu du principe comptable de prudence.

Le montant de la dépréciation est calculé selon un pourcentage appliqué à l'état des restes à recouvrer (RAR) de plus de deux ans. Le pourcentage appliqué étant de 15 % et le montant des RAR correspondant étant de 1 050 512.30 € au 31/12/2024, la provision est égale à 157 576.85 €.

Les provisions des budgets primitifs 2022 à 2024, soit 128 826.55 € pour rappel, viennent en déduction de ce montant de 157 576.85 € pour le budget primitif 2025.

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de constituer une provision au compte D6817 de 30 000 € et une provision au compte R7817 de 1 000 € sur le budget EAU 2025.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'ACCEPTER** l'ouverture d'une provision pour dépréciation de créances au compte D6817 du budget eau pour un montant de 30 000 € et au compte R7817 pour un montant de 1 000€.

Ainsi fait et délibéré,
Rieumes, le 27 mars 2025.

LE PRESIDENT,





Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 031-200076883-20250327-20250309-DE

EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	44

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2025-03-09	20 mars 2025	- 4 AVR. 2025

Objet de la délibération	Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2024.
--------------------------	---

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Georges DUPUY**.

Présents 45 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Serge DUPUY (Casties Labrande), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysseys), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALAY, Jean-Sébastien GALIAY, Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Jacques LERAT, André MANDEMENT, Alain REFUTIN, Martine VITET.

Excusés 17 : Pascale VITTADELLO, Fabrice MEYER, Michel VERGNHES, Gérard CAPBLANQUET, Cécile DESCADÉILLAS, Pierre MATTEI, Thierry QUIOT, Brigitte DUBREUIL, Martine LABARRERE.
Communauté de Communes Coeur de Garonne : Eric CASTILLON, Christine CRAYSSAC, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Patrice RIGOLET BOULONGEAT, Joseph TOFFOLON, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).



Monsieur le Président expose les conditions d'exécution de l'exercice 2024.

Vu l'approbation du Compte de Gestion Assainissement 2024 dressé par le Comptable public,

Vu le Compte Administratif Assainissement 2024 dont les résultats globaux en Euros s'établissent comme suit :

SIE COTEAUX DU TOUCH - Budget Assainissement - CA - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 109 526,78	G 2 174 462,67	G-A	64 935,89
	Section d'investissement	B 0,00	H 8 070,43	H-B	8 070,43

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 799 058,53 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 57 178,33 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P ⁼ A+B+C+D 2 109 526,78	Q ⁼ G+H+I+J 4 038 769,95	=Q-P 1 929 243,18

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 13 201,84	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	=K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E 2 109 526,78	=G+I+K 3 973 521,20	1 863 994,42
	Section d'investissement	=B+D+F 13 201,84	=H+J+L 65 248,76	52 046,92
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 122 728,62	= G+H+I+J+K+L 4 038 769,95	1 916 041,34

Monsieur le Président quitte la séance et Monsieur Georges DUPUY, 1^{er} Vice-Président, met au vote le Compte Administratif Assainissement 2024.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif Assainissement 2024.

Ainsi fait et délibéré,
 Rieumes, le 27 mars 2025.
 Pour le Président empêché,
 Monsieur le 1^{er} Vice-Président.



G.D. 2/2



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 031-200076883-20250327-20250310-DE

EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	48

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2025-03-10	20 mars 2025	- 4 AVR. 2025

Objet de la délibération	Compte de Gestion 2024 ASSAINISSEMENT
--------------------------	---------------------------------------

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

Présents 48 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Serge DUPUY (Casties Labrande), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peyssies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALAY, Jean-Sébastien GALIAY, Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Jacques LERAT, André MANDEMENT, Alain REFUTIN, Martine VITET.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Jocelyne TRIAES.

Excusés 17 : Pascale VITADELLO, Fabrice MEYER, Michel VERGNHES, Gérard CAPBLANQUET, Cécile DESCADÉILLAS, Pierre MATTEI, Thierry QUIOT, Brigitte DUBREUIL, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Eric CASTILLON, Christine CRAYSSAC, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Patrice RIGOLET BOULONGEAT, Joseph TOFFOLON, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Objet de la délibération

Compte de Gestion 2024 ASSA

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la section ASSAINISSEMENT de l'exercice 2024 ;

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le budget primitif de l'exercice 2024 de la section ASSAINISSEMENT et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats de la section ASSAINISSEMENT, le compte de gestion de la section ASSAINISSEMENT dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour la section ASSAINISSEMENT ;

Considérant que toutes les opérations sont définitivement closes ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 de la section ASSAINISSEMENT,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion de la section ASSAINISSEMENT dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré,
Rieumes, le 27 mars 2025.

LE PRESIDENT,





Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 031-200076883-20250327-20250311-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	48

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2025-03-11	20 mars 2025	

Objet de la délibération	Affectation des résultats ASSAINISSEMENT 2024
--------------------------	---

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

Présents 48 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Serge DUPUY (Casties Labrande), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysseys), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALAY, Jean-Sébastien GALIAY, Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Jacques LERAT, André MANDEMENT, Alain REFUTIN, Martine VITET.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Jocelyne TRIAES.

Excusés 17 : Pascale VITTADELLO, Fabrice MEYER, Michel VERGNHES, Gérard CAPBLANQUET, Cécile DESCADÉILLAS, Pierre MATTEI, Thierry QUIOT, Brigitte DUBREUIL, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Eric CASTILLON, Christine CRAYSSAC, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Patrice RIGOLET BOULONGEAT, Joseph TOFFOLON, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 031-200076883-20250327-20250311-DE

31299
Code INSEE

SIE COTEAUX DU TOUCH
Budget Assainissement



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, le Comité syndical décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 73
Nombre de membres présents : 48
Nombre de membres exprimés : 48
VOTES :
Pour : 48 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	64 935,89
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	1 799 058,53
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 863 994,42
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	65 248,76
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-13 201,84
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	1 863 994,42
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	1 863 994,42
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 04/04/2025 et de la publication le 04/04/2025

A Rieumes, le 27/03/2025



AMB



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 031-200076883-20250327-20250312-DE

EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	48

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2025-03-12	20 mars 2025	- 4 AVR. 2025

Objet de la délibération	Budget Primitif 2025 ASSAINISSEMENT
--------------------------	-------------------------------------

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

Présents 48 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Serge DUPUY (Casties Labrande), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peyssies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALAY, Jean-Sébastien GALIAY, Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Jacques LERAT, André MANDEMENT, Alain REFUTIN, Martine VITET.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Jocelyne TRIAES.

Excusés 17 : Pascale VITADELLO, Fabrice MEYER, Michel VERGNHES, Gérard CAPBLANQUET, Cécile DESCADILLAS, Pierre MATTEI, Thierry QUIOT, Brigitte DUBREUIL, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Eric CASTILLON, Christine CRAYSSAC, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Patrice RIGOLET BOULONGEAT, Joseph TOFFOLON, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

P17B

Objet de la délibération**Budget Primitif 2025 ASSAINISSEMENT**

Vu la délibération numéro 2025-03-02 du 13 mars 2025 par laquelle le Comité Syndical prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires,

Vu la délibération numéro 2025-03-09 du 27 mars 2025 approuvant le Compte Administratif Assainissement de l'exercice 2024,

Vu la délibération numéro 2025-03-11 du 27 mars 2025 affectant les résultats de l'exercice 2024,

Monsieur le Président expose le Budget Primitif Assainissement comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	2 188 000.00 €	3 869 000.00 €
Investissement	64 228.33 €	64 228.33 €
TOTAL GENERAL	2 252 228.33 €	3 933 228.33 €

Monsieur le Président, met au vote le Budget Primitif Assainissement 2025 et précise qu'il a été établi en conformité avec la nomenclature M49.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif Assainissement 2025.

Ainsi fait et délibéré,
Rieumes, le 27 mars 2025.

LE PRESIDENT,





Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 031-200076883-20250327-20250313-DE

EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	48

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2025-03-13	20 mars 2025	- 4 AVR. 2025

Objet de la délibération	Effacement de créances ASSAINISSEMENT pour surendettement
--------------------------	---

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

Présents 48 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Serge DUPUY (Casties Labrande), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysgies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Charlene BOUE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALAY, Jean-Sébastien GALIAY, Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Jacques LERAT, André MANDEMENT, Alain REFUTIN, Martine VITET.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Jocelyne TRIAES.

Excusés 17 : Pascale VITADELLO, Fabrice MEYER, Michel VERGNHES, Gérard CAPBLANQUET, Cécile DESCADÉILLAS, Pierre MATTEI, Thierry QUIOT, Brigitte DUBREUIL, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Eric CASTILLON, Christine CRAYSSAC, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Patrice RIGOLET BOULONGEAT, Joseph TOFFOLON, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

Reçu
Le résultat

Objet de la délibération

Effacement de créances ASSA

ID : 031-200076883-20250327-20250313-DE

Monsieur le Président informe l'Assemblée que Monsieur le Trésorier comptable a fait parvenir au Syndicat un courrier suite à une commission de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne :

	DATE JUGEMENT	Site de l'abonné	Montant ASS
1	31/12/2024	LHERM	26,56
TOTAL			26,56

Ces dettes, pour un montant total de 26.56 euros TTC, doivent être annulées.

Après avoir délibéré, l'Assemblée accepte l'annulation des dettes pour un montant de 26.56 €TTC.

Ainsi fait et délibéré,
Rieumes, le 27 mars 2025.

LE PRESIDENT,





Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 031-200076883-20250327-20250314-DE

Berret
Leveau

EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	48

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2025-03-14	20 mars 2025	- 4 AVR. 2025

Objet de la délibération	Provision pour dépréciation de créances ASSAINISSEMENT
--------------------------	--

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

Présents 48 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Serge DUPUY (Casties Labrande), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALAY, Jean-Sébastien GALIAY, Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Jacques LERAT, André MANDEMENT, Alain REFUTIN, Martine VITET.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Jocelyne TRIAES.

Excusés 17 : Pascale VITTADELLO, Fabrice MEYER, Michel VERGNHES, Gérard CAPBLANQUET, Cécile DESCADÉILLAS, Pierre MATTEI, Thierry QUIOT, Brigitte DUBREUIL, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Eric CASTILLON, Christine CRAYSSAC, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Patrice RIGOLET BOULONGEAT, Joseph TOFFOLON, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

PJB

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

Brexit
Le refus

ID : 031-200076883-20250327-20250314-DE

Objet de la délibération

Provision pour dépréciation de

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la constitution de provisions pour dépréciations de créances, en vertu du principe comptable de prudence.

Le montant de la dépréciation est calculé selon un pourcentage appliqué à l'état des restes à recouvrer (RAR) de plus de deux ans. Le pourcentage appliqué étant de 20 % et le montant des RAR correspondant étant de 156 119.15 € au 31/12/2024, la provision est égale à 31 223.83 €.

Les provisions des budgets primitifs 2022 à 2024, soit 28 020.70 € pour rappel, viennent en déduction de ce montant de 156 119.15 € pour le budget primitif 2025.

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de constituer une provision au compte D6817 de 4 000 € sur le budget ASSAINISSEMENT 2025.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'ACCEPTER** l'ouverture d'une provision pour dépréciation de créances au compte D6817 du budget eau pour un montant de 4 000 €.

Ainsi fait et délibéré,
Rieumes, le 27 mars 2025.

LE PRESIDENT,





Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 031-200076883-20250327-20250315-DE

Brevet
Levraut

EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	48

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2025-03-15	20 mars 2025	- 4 AVR. 2025

Objet de la délibération	Marchés 2025
--------------------------	--------------

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

Présents 48 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Serge DUPUY (Casties Labrande), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysgies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALAY, Jean-Sébastien GALIAY, Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Jacques LERAT, André MANDEMENT, Alain REFUTIN, Martine VITET.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Jocelyne TRIAES.

Excusés 17 : Pascale VITADELLO, Fabrice MEYER, Michel VERGNHES, Gérard CAPBLANQUET, Cécile DESCADÉILLAS, Pierre MATTEI, Thierry QUIOT, Brigitte DUBREUIL, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Eric CASTILLON, Christine CRAYSSAC, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Patrice RIGOLET BOULONGEAT, Joseph TOFFOLON, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Objet de la délibération

Marchés 2025

Monsieur le Président présente la liste des marchés publics à lancer en 2025, conformément au tableau ci-dessous :

Désignation	Type	Montant prévu ou réel	Observations
Achat fonte équipe régie Pouy de Touges 450 ml DN 200 F	Fournitures	40 000 €	A lancer en mars 2025
Maîtrise d'œuvre 54e tranche canalisations - Liaison Fousseret/Marignac Lasclares 1900 ml DN 350 Fonte	Services	39 000 €	A lancer en avril 2025
Assurance des biens, responsabilité civile/protection juridique et flotte véhicules (3 ans)	Services	540 000 €	A lancer en sept 2025

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **DE DONNER** mandat à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement de ces marchés.

- **DE DEMANDER** à Monsieur le Président de procéder à la mise en concurrence des entreprises, suivant la procédure applicable à chaque cas, pour les marchés à lancer précédemment cités, de signer et d'exécuter ces marchés à l'issue de la procédure d'appel d'offres.

Ainsi fait et délibéré,
Rieumes, le 27 mars 2025.

LE PRESIDENT,





Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 031-200076883-20250327-20250316-DE



EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	48

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2025-03-16	20 mars 2025	- 4 AVR, 2025

Objet de la délibération	Elaboration du contrat de canal de Saint-Martory – Charte d'engagement.
--------------------------	---

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

Présents 48 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambernard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Serge DUPUY (Casties Labrande), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysgies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALAY, Jean-Sébastien GALIAY, Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Jacques LERAT, André MANDEMENT, Alain REFUTIN, Martine VITET.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Jocelyne TRIAES.

Excusés 17 : Pascale VITTADELLO, Fabrice MEYER, Michel VERGNHES, Gérard CAPBLANQUET, Cécile DESCADÉILLAS, Pierre MATTEI, Thierry QUIOT, Brigitte DUBREUIL, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Eric CASTILLON, Christine CRAYSSAC, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Patrice RIGOLET BOULONGEAT, Joseph TOFFOLON, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Objet de la délibération	Elaboration du contrat de canal de Saint-Martory – Charte d'engagement.
---------------------------------	--

Monsieur le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du SIECT ;

Considérant que le bassin Adour-Garonne est pressenti pour être le plus impacté des 6 bassins hydrographiques français par le changement climatique avec un débit divisé par deux de la Garonne et une augmentation de la population estimée à 1,5 millions d'habitants à échéance 2030 ;

Considérant que le déficit en eau estimé serait de plus de 2 milliards de m³ et « deviendra un facteur limitant aussi bien pour les populations que pour les activités économiques et aura des conséquences dramatiques sur les milieux aquatiques, les zones humides et la biodiversité » (*Comité de Bassin Adour-Garonne, juillet 2019*) ;

Considérant que l'échelle du bassin de la Garonne amont, forts du constat des phénomènes de sécheresse avec pour conséquence des restrictions d'usages de l'eau et des changements globaux annoncés, les Conseils Départementaux de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et du Gers se sont engagés dans un Projet de Territoire pour la gestion de l'eau en « GARON'AMONT » (PTGA) pour le bassin versant de la Garonne amont, de la frontière à sa confluence avec l'Ariège porté par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Considérant que Réseau31, assure la gestion du canal de Saint-Martory pour le compte du Conseil Départemental. De ce fait, et au vu de l'influence de l'ouvrage sur l'hydrologie de l'amont de Garonne, Réseau31 a été désigné pour porter 4 actions de ce projet de territoire ;

Considérant l'utilité de partager davantage les connaissances autour du canal et de se fixer des objectifs communs au travers d'un document contractuel et dynamique, le « contrat de canal » incluant un plan d'actions multi-partenarial et concerté pour une meilleure gestion de la ressource en eau et du patrimoine.

Considérant que l'élaboration du contrat de canal est l'une des 32 actions du projet de territoire ;

Considérant que l'élaboration du contrat de canal a démarré en juillet 2023 avec la tenue de plusieurs réunions d'information et de travail réunissant les acteurs intéressés ;

Considérant l'intérêt que porte notre collectivité à adhérer à cette démarche dans la mesure où le canal de Saint Martory constitue sa principale ressource en eau pour les usines de production d'eau potable de Lherm et du Fouseret et une ressource de secours via le canal de Tuchan pour les captages de Cap Blanc.

Considérant que cette phase de concertation a permis d'aboutir à la rédaction d'une charte d'engagement qui fixe les objectifs de la démarche en 4 axes répartis en 9 thématiques et 39 actions pré-identifiées :



Gestion quantitative	Environnement	Patrimoine et urbanisme	Territoire
<ul style="list-style-type: none"> • Economiser l'eau / Réduire l'impact sur la Garonne • Optimiser les réalimentations 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaitre et préserver la qualité de l'eau • Préserver les milieux naturels • Développer les énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et maîtriser le patrimoine du canal • Valoriser le patrimoine du canal 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la cohérence territoriale autour du canal • Communiquer

Considérant que ce document a pour vocation d'être signé par l'ensemble des acteurs intéressés afin que tous s'engagent dans la démarche ;

Considérant qu'à l'issue de cette démarche un contrat de canal sera établi dans lesquelles les actions retenues seront identifiées et sera soumis à approbation des acteurs intéressés ;

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide:

- **D'APPROUVER** la charte d'engagement pour l'élaboration du contrat de canal annexée à la présente délibération ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à la signer.

Ainsi fait et délibéré,
Rieumes, le 27 mars 2025.

LE PRESIDENT,





Elaboration du contrat de canal de Saint-Martory

Charte d'intention

Préambule

Au vu du contexte de changement climatique et des constats de phénomènes de sécheresse sur le bassin de la Garonne, le Projet de Territoire Garonne Amont porté par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a inscrit dans son plan de 32 actions dont **l'élaboration du Contrat de canal Saint-Martory**.

Le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne Réseau31, gestionnaire du système de Saint-Martory pour le compte de Conseil Départemental de la Haute-Garonne, est pilote de cette action.

En effet, initialement construit en 1886 à des fins agricoles et énergétiques, le système hydraulique de Saint-Martory, comprenant le canal principal et son réseau secondaire, satisfait aujourd'hui de nombreux usages à savoir :

- l'agriculture au travers principalement de l'irrigation ;
- l'eau potable ;
- l'énergie grâce principalement à l'hydroélectricité ;
- l'industrie ;
- les usages domestiques principalement l'arrosage ;
- l'environnement par le soutien des étiages de ruisseaux et le maintien de la biodiversité ;
- les usages ludiques grâce au remplissage de lacs d'agrément et de baignade.

Les tensions sur le fleuve Garonne accentuées ces dernières années ont pour conséquence de complexifier la gestion hydraulique du canal empêchant par moment et par endroit que tous les usages ne soient satisfaits. Les efforts deviennent donc partagés afin de protéger le fleuve et satisfaire des usages parfois restreints.

Ainsi, il est envisagé d'accroître le partage des connaissances autour du canal et de se fixer des objectifs communs au travers d'un document contractuel et dynamique, le « contrat de canal » :

un plan d'actions multi-partenarial et concerté

pour une meilleure gestion de la ressource en eau et du patrimoine.

Les premières phases de concertation ont permis de délimiter le périmètre géographique et thématique de ce projet. La démarche portera ainsi sur l'ensemble du réseau hydrographique du système (canal principal et réseaux secondaires) accompagné des cours d'eau réalimentés (principalement la Louge et le Touch).

Des différentes thématiques proposées à la concertation (gestion quantitative de la ressource, environnement, patrimoine et territoire), ont émergé des intérêts partagés sur :

- les effets du changement climatique ;
- l'économie d'eau des usages ;
- le suivi de la qualité de l'eau et l'échange de données ;
- la prise en compte du patrimoine du canal dans les documents d'aménagement du territoire ;
- la valorisation du patrimoine du canal.

En s'appuyant sur une démarche de projet, la méthodologie d'élaboration du contrat de canal repose sur trois temps forts : l'état des lieux du canal et du territoire traversé, le diagnostic des enjeux et la définition des actions répondant à ces enjeux. De par sa dimension partenariale, Réseau31 souhaite mener ce projet de façon concertée.

La présente charte est un document d'engagement des parties prenantes à participer à l'élaboration du contrat de canal Saint-Martory. Cette charte ne vaut nullement approbation des résultats qui découleront des études réalisées. Leurs résultats constitueront le futur contrat de canal qui fera l'objet d'un autre engagement.

Le projet de territoire Garon'Amont

Le bassin Adour-Garonne est pressenti pour être le plus impacté des 6 bassins Français par le changement climatique avec un débit divisé par deux de la Garonne attendu au cœur de l'étiage et une augmentation de la population estimée à 1,5 millions d'habitants à échéance 2030. Le déficit en eau estimé serait de plus de 1,2 milliards de m³ à l'horizon 2050¹ et « deviendra un facteur limitant aussi bien pour les populations que pour les activités économiques et aura des conséquences dramatiques sur les milieux aquatiques, les zones humides et la biodiversité » (*Comité de Bassin Adour-Garonne, juillet 2019*).

A l'échelle du bassin de la Garonne, forts du constat des phénomènes de sécheresse avec pour conséquence des restrictions d'usages de l'eau et des changements globaux annoncés, les Conseils départementaux de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et du Gers se sont engagés dans un **Projet de Territoire pour la gestion de l'eau en « GARON'AMONT » (PTGA) pour le bassin**

versant de la Garon'Amont, de sa source à la confluence avec l'Ariège. **Sa maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.**



Sa maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Ce dernier a approuvé ce Projet de Territoire assorti d'un programme d'actions par délibération de son Assemblée Délibérante du 20 octobre 2020 et par le Préfet le 30 mars 2021.

Le canal de Saint-Martory a, de par sa situation sur le bassin versant et les volumes importants qu'il transfère, un rôle essentiel sur l'hydrologie actuelle de la Garonne et de ses affluents. Ainsi les parties prenantes qui ont pris part au projet de territoire Garon'Amont ont fait le choix d'intégrer cet ouvrage dans le programme d'actions ; 4 sont pilotées par Réseau31 dont la D23 « élaboration d'un contrat de canal de Saint-Martory »,

Le système de Saint-Martory, le canal principal et son réseau secondaire, est un patrimoine du Conseil Départemental de la Haute-Garonne mis à disposition de Réseau31 depuis sa création en 2010.

¹ Garonne 2050 Etude prospective sur les besoins et les ressources en eau à l'échelle du bassin Adour-Garonne 2014/07

Table des matières

I.	Le constat actuel et le contrat de canal	4
A.	Une multiplicité d’usages et d’acteurs.....	4
B.	...ayant conduit à la volonté de mettre en place une démarche du contrat de canal	4
II.	Le projet d’élaboration du contrat de canal	5
A.	Le périmètre géographique pris en compte.....	5
B.	La méthodologie, démarche de projet pour le partage des informations et la co-construction...	6
C.	Une gouvernance spécifique au projet.....	7
D.	Un soutien des partenaires institutionnels.....	8
E.	Le périmètre thématique de la démarche	8
1.	Axe 1 Gestion Quantitative	9
2.	Axe 2 Environnement	9
3.	Axe 3 Patrimoine & Urbanisme	10
4.	Axe 4 Territoire.....	10
III.	PILOTAGE DES ACTIONS.....	11
IV.	CONTRAT DE CANAL	11
V.	Les engagements des signataires	11
VI.	SIGNATURE	11

I. LE CONSTAT ACTUEL ET LE CONTRAT DE CANAL

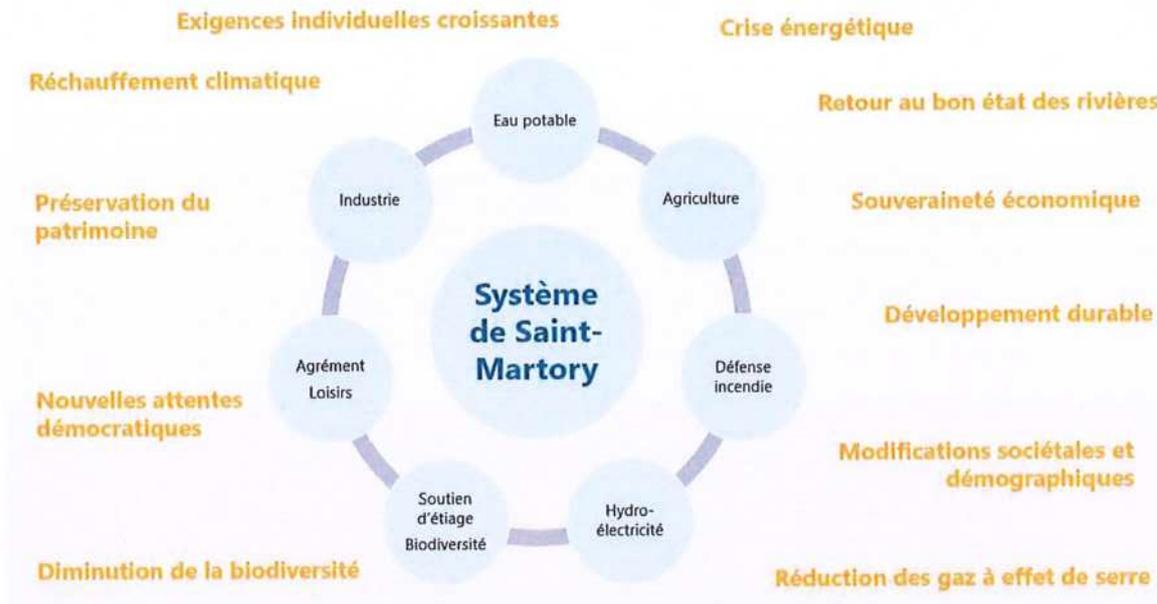
A. Une multiplicité d’usages et d’acteurs...

Patrimoine de plus de 150 ans, le canal principal et les canaux secondaires du système de Saint-Martory ont été construits en réponse à une volonté d’irriguer la rive gauche de la plaine de la Garonne.

De nos jours, le développement du territoire a conduit à la diversification des usages d’eau sur ce périmètre. En effet, le système de Saint-Martory fournit de l’eau pour divers usages (eau potable, irrigation, industrie et défense incendie, hydroélectricité, loisirs ...). De plus, des usages « non hydrauliques » trouvent de plus en plus leurs places aux abords du canal (déplacements doux, préservation des paysages, valorisation patrimoniale...).

B. ...ayant conduit à la volonté de mettre en place une démarche du contrat de canal

Au vu de cette multiplicité d’usages, de la diversité des acteurs impliqués et face au changement climatique et au développement de la population, il apparaît aujourd’hui nécessaire de coordonner l’ensemble des services rendus par le système de Saint-Martory.



Ainsi la démarche de contrat de canal est une réflexion sur les usages existants, leurs évolutions possibles et le devenir du système de Saint-Martory. C’est une volonté d’aboutir à une gestion concertée de la ressource en eau et du patrimoine du canal.

Objectif de la démarche de contrat de canal

Basée sur une approche de type « contrat de milieu », la démarche d’élaboration du contrat de canal a pour but d’aboutir à l’établissement d’un **plan d’actions co-construit et multi partenarial**.

Un contrat de milieu (de rivière, de lac, de baie, de nappe ou de canal) est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l’échelle d’une unité hydrographique cohérente. Avec le SAGE, le contrat de milieu est un outil pertinent pour la mise en œuvre des SDAGE et des programmes de mesures pour prendre en compte les objectifs et dispositions de la directive cadre sur l’eau. **C’est un programme d’actions volontaire et concerté.**

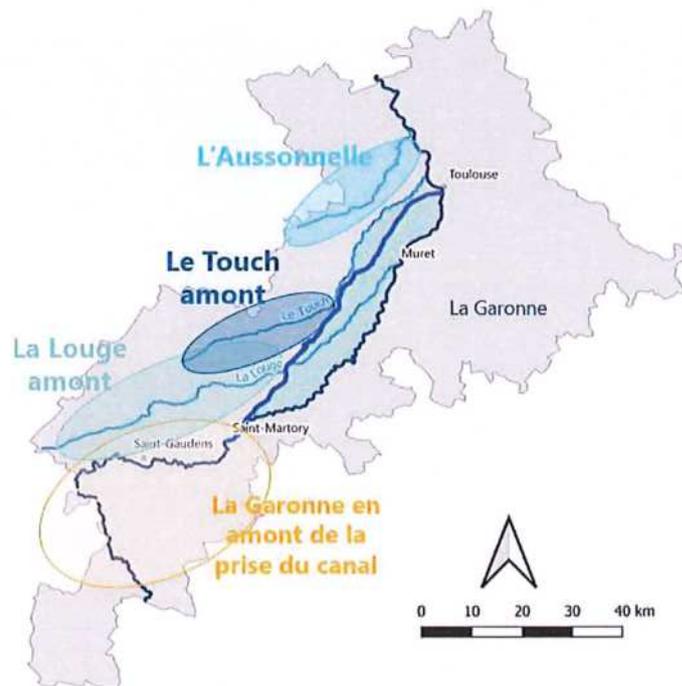
En 2024, **293** contrats de milieux sont actifs en France métropolitaine.

Les contrats de milieux sont cadrés par la circulaire ministérielle du 30 juin 2004.

II. LE PROJET D'ELABORATION DU CONTRAT DE CANAL

A. Le périmètre géographique pris en compte

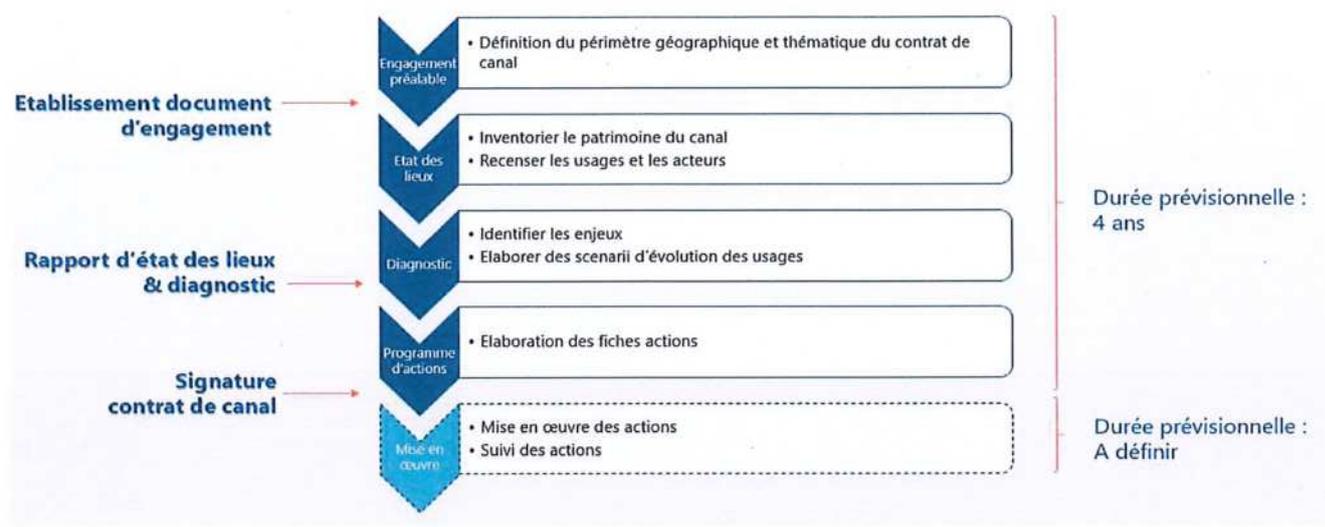
Le système de Saint-Martory, tel que défini comme le canal principal et son réseau secondaire, est à l'interface avec les cours d'eau qu'il réalimente. Ces cours d'eau sont réalimentés soit directement, comme la Louge, le Touch et certains petits affluents de la Garonne, soit indirectement comme l'Aussonnelle via la retenue de la Galage. De plus le système de Saint-Martory peut être influencé par les portions amont de ces cours d'eau réalimentés, y compris par la Garonne en amont de la prise en Garonne.



Dans le cadre de cette première démarche de contrat de canal, et à l'issue de la concertation, il a été décidé de travailler à une échelle **directement** en lien avec le système de Saint-Martory et de ne pas considérer les périmètres annexes comme la Garonne amont et les bassins versants amont des cours d'eau réalimentés.

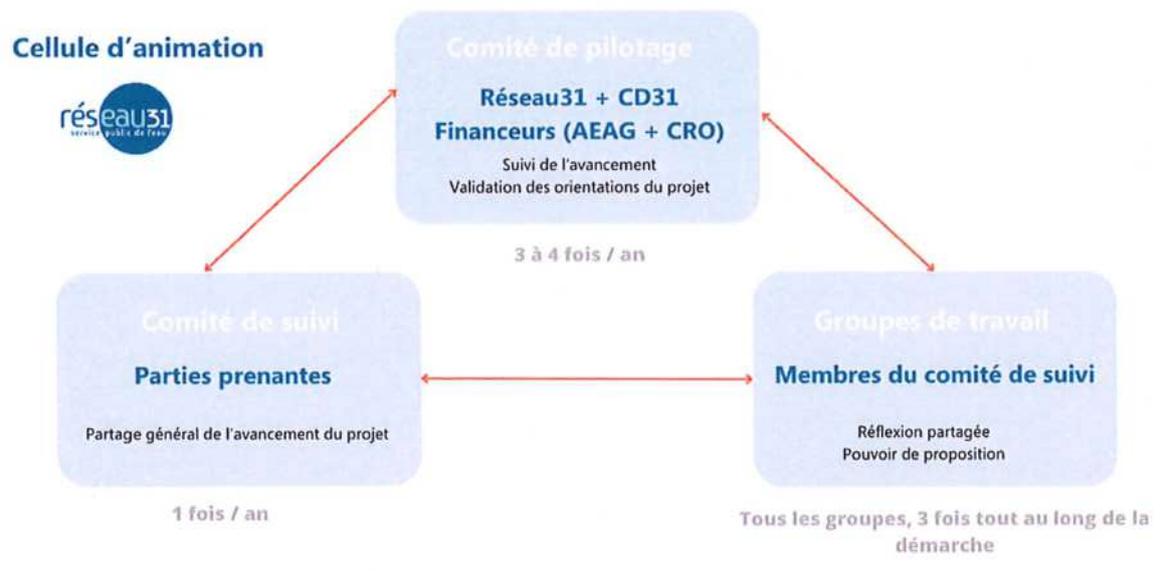
Ainsi, le périmètre du contrat de canal comprend l'ensemble du réseau hydrographique du système Saint-Martory (canal principal et réseaux secondaires), accompagné des cours d'eau réalimentés. Plus précisément, cette zone est délimitée par :

- le canal principal de Saint-Martory à Toulouse,
- la rive gauche de la Garonne,
- le Touch réalimenté à partir de Bérat jusqu'à Blagnac,
- la Louge réalimentée à partir du Fousseret jusqu'à Muret.



C. Une gouvernance spécifique au projet

Pour élaborer ce contrat de canal de Saint-Martory, une gouvernance spécifique doit être mise en place.



Le **Comité de Pilotage (COFIL)** est composé de la cellule d'animation (Réseau31), des financeurs, et des services de l'Etat. Son rôle est de valider les orientations générales du projet, sur propositions des groupes de travail.

Les **Groupes de Travail (GT)** réunissent l'ensemble des signataires de la charge d'intention selon leur(s) domaine(s) de compétences. Les groupes de travail permettent le travail en concertation et sont le lieu de réflexion partagée entre les acteurs. Les groupes de travail ont un pouvoir de propositions. Ces groupes de travail pourront être thématiques et/ou géographiques.

Le **Comité de Suivi (CS)** est l'instance de suivi de la démarche. Il est composé des membres du Comité de pilotage et de l'ensemble des parties prenantes. Ce comité est délibérément élargi afin de favoriser le partage de l'information et la discussion au sein du projet. Les réunions de comité de suivi seront organisées à chaque grande étape du projet (présentation de l'état des lieux, synthèse du diagnostic,

...). Cette instance permet de partager les informations sur l'avancement du projet avec les parties prenantes

La **cellule d'animation** assure la coordination du projet. Elle est composée uniquement d'agents de Réseau31. Plus précisément cette instance organise, anime et synthétise les échanges des autres instances. De plus, elle assure la mise en œuvre de l'état des lieux.

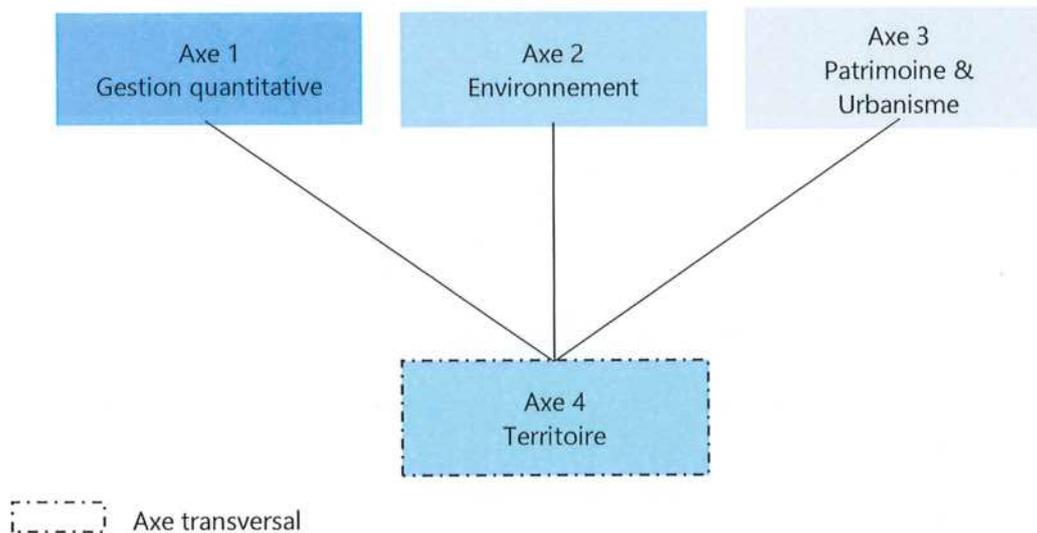
D. Un soutien des partenaires institutionnels

La démarche de contrat de canal de Saint-Martory est soutenue par les financeurs suivants :



E. Le périmètre thématique de la démarche

Les premières étapes de concertations organisées en novembre 2023 dans le cadre de la démarche d'élaboration du contrat de canal ont permis aux acteurs de s'exprimer sur les différents points essentiels autour du canal : la gestion quantitative de la ressource en eau, les aspects environnementaux dépendants du canal et les enjeux patrimoniaux et territoriaux autour du système de Saint-Martory. Les réflexions issues de cette 1^{ère} concertation traceront les grandes orientations du contrat de canal.



1. Axe 1 Gestion Quantitative

Cœur de l'histoire du canal, cet axe reflète la nécessité de coordonner et d'économiser les usages de l'eau en lien avec ce système de Saint-Martory, afin notamment de mettre en œuvre un ensemble de solutions pour réduire l'influence du canal sur la Garonne, seule ressource en eau.

Thème proposés		Piste de réflexions à considérer pour la définition du contrat de canal
T1 Economiser l'eau / Réduire l'impact sur la Garonne	A1T1.1	Changement des pratiques culturales et rotation des assolements
	A1T1.2	Economie d'eau de tous les usages
	A1T1.3	Lutte contre les prélèvements illicites
	A1T1.4	Structuration les points de pompage des principaux irrigants (ASA, ...)
	A1T1.5	Réfléchir sur les ressources alternatives (retenues à créer ?, infiltration des eaux, lien avec zones humides, ...)
T2 Optimiser les réalimentations	A1T2.1	Réfléchir à la gestion du réseau secondaire (étudier la mise sous pression de certains canaux secondaires ?)
	A1T2.2	Connaissance et partage de la gestion du réseau secondaire du système Saint-Martory

2. Axe 2 Environnement

Le canal est à l'interface avec les milieux naturels (cours d'eau, les zones humides,...). Il influence la vie terrestre et dépend de la qualité de l'eau de la Garonne. Il permet le développement des énergies renouvelables.

Cet axe a donc pour but de recenser et partager un état de connaissances dans un premier temps, et ensuite d'identifier les axes d'amélioration.

Thèmes proposés		Piste de réflexions à considérer pour la définition du contrat de canal
T1 Connaître et préserver la qualité de l'eau	A2T1.1	Suivi de la qualité de la Garonne en amont de la prise en Garonne
	A2T1.2	Observatoire de la qualité de l'eau dans le canal : centraliser et mutualiser la donnée existante
	A2T1.3	Rejets & apports d'eaux de ruissellement : les identifier, les gérer et préserver la qualité, les limiter/maîtriser
T2 Préserver les milieux naturels	A2T2.1	Connaître et cartographier les milieux naturels/environnements particuliers (zone humide, zone à courantologie particulière propice à certaines espèces, ...)
	A2T2.2	Lien entre le canal y compris son réseau secondaire avec le milieu naturel (zones humides, réalimentation cours d'eau, ...)
	A2T2.3	Lien entre le canal et la faune sauvage (gibier, faune piscicole, ...)
	A2T2.4	Présence espèces envahissantes/ nuisibles (ragondins, ambroisie, écrevisse, ...)
T3 Développer les énergies renouvelables	A2T3.1	Photovoltaïque : construire une stratégie vertueuse dont la gestion de la température de l'eau
	A2T3.2	Développer l'hydroélectricité y compris les hydroliennes

3. Axe 3 Patrimoine & Urbanisme

Avec une histoire de plus de 150 ans, le canal de Saint-Martory est ancré dans le territoire haut-garonnais. Cependant, il apparaît que ce patrimoine peut être oublié sur certains territoires nécessitant la mise en place d'une gestion patrimoniale globale, notamment dans le cadre du développement d'usages non hydrauliques.

Thèmes proposés		Piste de réflexions à considérer pour la définition du contrat de canal
T1 Identifier et maîtriser le patrimoine du canal	A3T1.1	Intégration des enjeux du canal dans la révision des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PPI, ...)
	A3T1.2	Identifier Réseau31 en tant que Personne Publique Associé (PPA) lors l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme
	A3T1.3	Clarifier les règles de gestion (servitude,...)
T2 Valoriser le patrimoine du canal	A3T2.1	Valoriser le patrimoine du canal y compris patrimoine naturel
	A3T2.2	Promouvoir les usages non hydrauliques aux abords du canal (déplacements doux, chemin équestre,...)
	A3T2.3	Valoriser les archives en lien avec le canal et son patrimoine

4. Axe 4 Territoire

Axe transversal aux trois autres, cet axe détaille les sujets en faveur de la prise en compte des différents enjeux du canal dans le territoire et en faveur de la communication autour du canal.

Thèmes proposés		Piste de réflexions à considérer pour la définition du contrat de canal
T1 Renforcer la cohérence territoriale autour du canal	A4T1.1	Réglementation spécifique au canal en lien notamment avec les incivilités et la qualité de l'eau
	A4T1.2	Volet juridique à développer : priorisation des usages en temps de crise
	A4T1.3	Police de l'eau : respect de la qualité et du milieu naturel, lutte contre les incivilités
	A4T1.4	Utiliser l'axe canal comme voie de communication (mobilité ou autres)
	A4T1.5	Réflexion sur la mise en place d'instance spécifique y compris avec acteurs hors du périmètre initial
T2 Communiquer	A4T2.1	L'histoire du canal et sur ses usages passés et présents
	A4T2.2	Le fonctionnement du canal : qualité de l'eau, cycle de l'eau, les enjeux environnementaux, les points de prélèvements existants, le cycle de l'eau, le chômage du canal, les efforts de gestion déjà en place, problématiques d'incivilités ...
	A4T2.3	Création d'une « maison de l'eau », à l'organisation d'une « fête de l'eau » autour du canal, à la mise en place d'affichage sur les abords du canal
	A4T2.4	Sensibiliser sur les économies d'eau en lien avec tous les usages
	A4T2.5	Communication via des supports numériques (vidéo de présentation, histopad ...)

III. PILOTAGE DES ACTIONS

Le pilotage des actions pourra être attribué à d'autres signataires que RESEAU31 compte tenu de son engagement et de sa connaissance sur la thématique concernée. L'avis favorable du comité de pilotage est requis. Une convention entre le porteur de l'action et le pilote RESEAU31 formalisera cette attribution.

Le pilote pourra bénéficier, si nécessaire, de subventions soit déjà obtenues soit à venir.

IV. CONTRAT DE CANAL

A l'issue de cette démarche collaborative, un contrat de canal sera élaboré et soumis à approbation des signataires de la charte d'intention pour mise en actions.

V. LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

En approuvant la présente charte, pour une durée de 3 ans, les signataires s'engagent à :

- **participer** activement à la définition de l'état des lieux et du diagnostic du territoire, via notamment la transmission de données les concernant ;
- **contribuer** à la définition et la consolidation du programme d'actions du contrat de canal jusqu'à son terme ;
- **porter**, le cas échéant, des études utiles à l'avancement de la démarche ;
- **participer aux différentes instances** organisées pour l'élaboration du contrat de canal et pour lesquels ils ont été conviés ;
- **être le relais**, dans la mesure de ces compétences, auprès du territoire de l'utilité du canal de Saint-Martory, des efforts de gestion nécessaires et de la démarche de contrat

De son côté, Réseau31 s'engage à animer la démarche de contrat de canal en :

- établissant un état des lieux et un diagnostic partagé sur le périmètre du contrat de canal ;
- organisant les différentes instances de gouvernance nécessaires à l'avancement de la démarche ;
- sollicitant les aides auprès des financeurs ;
- partageant les informations et assurant la transparence de la démarche de concertation ;
- communiquant sur l'avancée du projet aux signataires de la charte.

VI. SIGNATURE

Je, soussigné
Représentant de.....

Approuve la charte d'engagement d'élaboration du contrat de canal de Saint Martory.
Dispose de la délégation pour signer ce document

Fait le à

Signature


AUTRES SIGNATAIRES LISTE INDICATIVE

Acteurs économiques	Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne
Acteurs économiques	Chambre de Commerce et d'Industrie Haute Garonne
Acteurs économiques	UNICEM
Acteurs économiques	Rives & Eau
Associations	Fédération Départementale de Chasse de la Haute Garonne
Associations	Fédération Départementale de Pêche de la Haute-Garonne
Associations	France Nature Environnement
Associations	Nature En Occitanie
Associations	Amis de la Terre
Associations	Association pour la gestion Quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste - Rivières de Gascogne et estuaire
Associations	Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie
Associations	Au fil de l'O Toulouse
Associations	Conservatoire Botanique Naturel Pyrénées et Midi Pyrénées
Collectivités	Conseil Départemental de la Haute Garonne
Collectivités	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Garonne
Collectivités	Agence de l'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire métropolitaine
Collectivités	Communauté d'Agglomération Le Muretain
Collectivités	Communauté de Communes Cagire Garonne Salat
Collectivités	Communauté de Communes Cœur de Garonne
Collectivités	Communauté de Communes du Volvestre
Collectivités	Communauté de Communes Grand Ouest Toulousain
Collectivités	Toulouse Métropole
Collectivités	Association pour la Création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées
Collectivités	PETR du Pays Comminges Pyrénées
Collectivités	PETR du Pays du Sud Toulousain
Collectivités	Syndicat Mixte Garonne Amont
Collectivités	Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne
Collectivités	Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch
Collectivités	Toulouse Métropole
Partenaires institutionnels	Conseil Régional d'Occitanie
Partenaires institutionnels	Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute Garonne
Principaux usagers	ANTARGAZ
Principaux usagers	ASA de la Vallée de l'Aussault
Principaux usagers	ASA des Feuillants
Principaux usagers	ASL du Fousseret
Principaux usagers	ASA du Gragnon
Principaux usagers	SETMI
Principaux usagers	SIECT
Principaux usagers	SIVOM SAGe

Principaux usagers	Union des ASA
Services de l'Etat	Agence de l'Eau Adour Garonne
Services de l'Etat	Préfecture de Haute-Garonne
Services de l'Etat	Office Français de la Biodiversité
Services de l'Etat	Direction Régionale des Affaires Culturelles
Services de l'Etat	Agence Régionale de Santé
Etablissement Public	BRGM
Communes	Mairie de Bérat
Communes	Mairie de Bois-de-la-Pierre
Communes	Mairie de Boussens
Communes	Mairie de Cazères sur Garonne
Communes	Mairie de Cugnaux
Communes	Mairie de Fonsorbes
Communes	Mairie de Frouzins
Communes	Mairie de Gratens
Communes	Mairie de Labastidette
Communes	Mairie de Lafitte-Vigordane
Communes	Mairie de Lamasquère
Communes	Mairie de Lavelanet de Comminges
Communes	Mairie de Lavernose-Lacasse
Communes	Mairie de Le Fousseret
Communes	Mairie de Lherm
Communes	Mairie de Longages
Communes	Mairie de Mancieux
Communes	Mairie de Marignac-Lasclares
Communes	Mairie de Martres-Tolosane
Communes	Mairie de Mondavezan
Communes	Mairie de Muret
Communes	Mairie de Palaminy
Communes	Mairie de Peyssies
Communes	Mairie de Plaisance-du-Touch
Communes	Mairie de Portet-sur-Garonne
Communes	Mairie de Poucharramet
Communes	Mairie de Roques sur Garonne
Communes	Mairie de Saint Clar de Rivière
Communes	Mairie de Saint-Elix-le-Château
Communes	Mairie de Saint-Hilaire
Communes	Mairie de Saint-Julien-sur-Garonne
Communes	Mairie de Saint-Martory
Communes	Mairie de Seysses
Communes	Mairie de Toulouse
Communes	Mairie de Tournefeuille
Communes	Mairie de Villeneuve-Tolosane
RESEAU31	Président de Réseau31



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 031-200076883-20250327-20250317-DE

Envoyé
Levraut

EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	48

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2025-03-17	20 mars 2025	- 4 AVR. 2025

Objet de la délibération	Création de poste
--------------------------	-------------------

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

Présents 48 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Serge DUPUY (Casties Labrande), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peyssies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALAY, Jean-Sébastien GALIAY, Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Jacques LERAT, André MANDEMENT, Alain REFUTIN, Martine VITET.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Jocelyne TRIAES.

Excusés 17 : Pascale VITTADELLO, Fabrice MEYER, Michel VERGNHES, Gérard CAPBLANQUET, Cécile DESCADEILLAS, Pierre MATTEI, Thierry QUIOT, Brigitte DUBREUIL, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Eric CASTILLON, Christine CRAYSSAC, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Patrice RIGOLET BOULONGEAT, Joseph TOFFOLON, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025



ID : 031-200076883-20250327-20250317-DE

Objet de la délibération

Création de poste

Monsieur le Président informe l'Assemblée que, suite aux entretiens professionnels de l'ensemble du personnel relatifs à l'année 2024, il convient dans le cadre des avancements de grade de procéder à la création du poste suivant :

- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide .

- **DE CREER** le poste ci-dessus,

- **DE S'ENGAGER** à inscrire chaque année au compte 012 les crédits nécessaires au paiement du salaire de l'agent concerné.

- **DE SOLLICITER** le contrôle de la présente délibération auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Muret.

Ainsi fait et délibéré,
Rieumes, le 27 mars 2025.

LE PRESIDENT,





Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 031-200076883-20250327-20250318-DE

Bérat
Leyssout

EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	48

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2025-03-18	20 mars 2025	- 4 AVR. 2025

Objet de la délibération	Recrutements agents contractuels – emploi non permanent.
--------------------------	--

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

Présents 48 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Serge DUPUY (Casties Labrande), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peyssies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALAY, Jean-Sébastien GALIAY, Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Jacques LERAT, André MANDEMENT, Alain REFUTIN, Martine VITET.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Jocelyne TRIAES.

Excusés 17 : Pascale VITADELLO, Fabrice MEYER, Michel VERGNHES, Gérard CAPBLANQUET, Cécile DESCADÉILLAS, Pierre MATTEI, Thierry QUIOT, Brigitte DUBREUIL, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Eric CASTILLON, Christine CRAYSSAC, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Patrice RIGOLET BOULONGEAT, Joseph TOFFOLON, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Objet de la délibération**Recrutements agents contractuels - emploi non permanent.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1.

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le Président informe l'Assemblée qu'il convient de recruter sur une période de 12 mois entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026 quatre agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à des accroissements temporaires d'activité à la direction technique (fuites, branchements, entretien des biens), au service assainissement (contrôles..) et aux services administratifs (accueil, secrétariat, gestion des abonnés...) selon l'article L. 332-23.1 du Code général de la fonction publique.

POSTES	NOMBRE	FILIERE	GRADE	INDICE BRUT minimal	DUREE HEBDOMADAIRE Maximale
AGENT DIRECTION TECHNI UE	3	TECHNIQUE	Adjoint technique	367	35 heures
AGENT ADMINISTRATIF	1	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif	367	35 heures

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **DECIDE** qu'il est nécessaire de recruter, dans les conditions prévues par l'article L. 332-23.1 du Code général de la fonction publique, quatre agents contractuels pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité,

- **CHARGE** le Président ou son représentant de :

Constater les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, déterminer les niveaux de recrutements et de rémunération des agents contractuels recrutés selon la nature des fonctions concernés, leur expérience et leur profil, procéder aux recrutements

- **AUTORISE** le Président à signer les contrats nécessaires.

- **PRECISE** que ces agents contractuels seront rémunérés selon le traitement indiciaire, et éventuellement le supplément familial de traitement et le régime indemnitaire institué dans la collectivité, afférents aux emplois auxquels ils sont nommés.

- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré,
Rieumes, le 27 mars 2025.

LE PRESIDENT,





Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 031-200076883-20250327-20250319-DE

EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	48

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2025-03-19	20 mars 2025	- 4 AVR. 2025

Objet de la délibération	Recrutement d'un adjoint technique au service réseau.
--------------------------	---

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

Présents 48 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Serge DUPUY (Casties Labrande), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALAY, Jean-Sébastien GALIAY, Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Jacques LERAT, André MANDEMENT, Alain REFUTIN, Martine VITET.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Jocelyne TRIAES.

Excusés 17 : Pascale VITTADELLO, Fabrice MEYER, Michel VERGNHES, Gérard CAPBLANQUET, Cécile DESCADILLAS, Pierre MATTEI, Thierry QUIOT, Brigitte DUBREUIL, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Eric CASTILLON, Christine CRAYSSAC, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Patrice RIGOLET BOULONGEAT, Joseph TOFFOLON, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Objet de la délibération

Recrutement d'un adjoint tech

Monsieur le Président explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de renforcer le Service Réseau.

Compte tenu de l'incertitude quant aux candidatures qui seront reçues pour ce recrutement, Monsieur le Président propose de créer 1 emploi permanent à temps complet au grade d'Adjoint technique.

Monsieur le Président propose, si la procédure de recrutement de fonctionnaires sur cet emploi s'avérait infructueuse, d'avoir recours au recrutement d'un contractuel dans le cadre de l'article 332-23-1 de la loi 84-53 modifiée sur le fondement du recrutement d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

. D'APPROUVER la proposition de Monsieur le Président de créer le poste précité d'adjoint technique au service réseau et de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement, et d'avoir recours, si le recrutement de fonctionnaires s'avérait infructueux, à l'emploi d'un contractuel sur le fondement « d'un accroissement temporaire d'activité ».

. D'INSCRIRE les crédits nécessaires au chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré,
Rieumes, le 27 mars 2025.

LE PRESIDENT,



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES EAUX
DES COTEAUX DU TOUCH
251, Rte de St Clair
31600 LHERM



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 031-200076883-20250327-20250320-DE

Reçu en préfecture

EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	48

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2025-03-20	20 mars 2025	- 4 AVR. 2025

Objet de la délibération	Cession de parcelles de terrains à la Mairie de Beaufort
--------------------------	--

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt sept mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

Présents 48 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Serge DUPUY (Casties Labrande), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Régine PALAS (Poucharramet), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALAY, Jean-Sébastien GALIAY, Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Jacques LERAT, André MANDEMENT, Alain REFUTIN, Martine VITET.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Jocelyne TRIAES.

Excusés 17 : Pascale VITTADELLO, Fabrice MEYER, Michel VERGNHES, Gérard CAPBLANQUET, Cécile DESCADÉILLAS, Pierre MATTEI, Thierry QUIOT, Brigitte DUBREUIL, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Eric CASTILLON, Christine CRAYSSAC, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Patrice RIGOLET BOULONGEAT, Joseph TOFFOLON, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Objet de la délibération

Cession parcelles de terrains à

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'accès aux réservoirs semi-enterrés du Mona se fait par des parcelles appartenant à des particuliers et au SIECT.

Or, la voie d'accès est entretenue par la Communauté de Communes Cœur de Garonne, gestionnaire de la voirie pour la mairie de Beaufort. En conséquence, la mairie de Beaufort propose de régulariser la situation et d'acquérir ces parcelles pour l'euro symbolique auprès des propriétaires.

Les parcelles concernées pour le SIECT sont les parcelles C541 et C549.

La mairie de Beaufort prendra en charge les frais de géomètre et les frais notariaux liés à la cession de ces parcelles au SIECT.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'APPROUVER** la cession à la marie de Beaufort des parcelles C541 et C549 pour l'euro symbolique,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette cession dans les conditions précitées,

Ainsi fait et délibéré,
Rieumes, le 27 mars 2025.

LE PRESIDENT,

